



5. Demande d'un crédit d'engagement pour la mise en conformité de l'arrêt de bus « Châbles FR, Ecole » – Phase étude

Numéro d'investissement	Conseil général 2025/01
Mandant	Conseil communal – M. Christian Cornioley
Chef de projet	M. Jérémy Revelly

Préavis				
Service	Responsable	Date	Préavis	Commentaire
Conseil communal	Christian Cornioley	18.08.2025	favorable	
Administrateur des finances	François Guerry	17.07.2025	favorable	Financé par les liquidités courantes Amortissement sur 10 ans

1. Contexte

Les arrêts de bus des lignes de transport public de l'ensemble de la Suisse doivent être mis en conformité selon la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand) et ses ordonnances d'application afin d'assurer l'accès des personnes handicapées aux transports publics, d'ici au 31 décembre 2023. Cette adaptation des infrastructures consiste principalement à assurer une hauteur et une largeur suffisantes des quais pour permettre l'embarquement et le débarquement des personnes en chaises roulantes ou se servant d'un déambulateur.

Cette mise en conformité offre également des avantages pour d'autres usagers (personnes avec valises, poussettes, vélos, enfants, etc.) afin d'assurer une utilisation des transports publics de manière autonome. Les prescriptions techniques détaillées se trouvent dans la norme VSS 640 075 « Trafic piétonnier – espace de circulation sans obstacle » et son annexe normative. A noter que la LHand prévoit qu'il est possible de renoncer à une mise en conformité lorsque le principe de proportionnalité (rapport coûts - bénéfices) n'est pas respecté sous réserve de la décision du tribunal ou de l'autorité administrative compétente.

Dans ce contexte, la commune de Cheyres-Châbles, qui compte **4 arrêts de bus régionaux** (« Cheyres, École » et « Châbles FR, Béthanie - École – Pales »), a mandaté le bureau d'urbanisme Christe & Gyax Ingénieurs Conseils SA (ci-après C&G) à Yverdon-les-Bains, pour la réalisation d'une étude de mise en conformité des arrêts de bus¹, pour un montant de CHF 15'000.00, dont les buts sont les suivants :

- Préciser les exigences en termes d'aménagement pour la mise en conformité des arrêts de bus ;
- Établir un état des lieux des arrêts existants ;
- Évaluer la localisation des arrêts et les questions de rebroussement vers la gare de Cheyres ;

¹ Etude de mise en conformité des arrêts de bus selon les dispositions de la LHand, rapport technique Christe & Gyax Yverdon-les-Bains, le 21.08.2023, disponible à l'administration communale pour consultation



- Définir les mesures de mise en conformité nécessaires des arrêts. Le périmètre de l'étude concerne le réseau routier communal utilisé par la ligne de bus 20.553 ainsi que le secteur de la gare de Cheyres de la commune de Cheyres-Châbles.

Cette étude préliminaire a permis d'élaborer un dossier d'intention concernant la nécessité de mettre en conformité l'arrêt de bus « Châbles FR, École ». Dans un premier temps, la priorité est mise sur les arrêts de bus de Châbles (suppression de « Pales » et mise en conformité de « École »). Dans un deuxième temps, l'arrêt de bus de Cheyres sera mis en conformité lors de la mise en place des aménagements du **Mandat d'Etude Parallèle (MEP)**.

Après l'évaluation du dossier d'intention, le Service de la Mobilité (SMo) a émis un préavis favorable à un financement par l'Etat du projet d'arrêts de bus (lettre datée du 30 août 2024), sous réserve de l'approbation du Plan d'Infrastructures de Mobilité (PIM) par la Direction du développement territorial, des Infrastructures, de la Mobilité et de l'Environnement (DIME).

Sur cette base, le Conseil Communal a mandaté le bureau d'ingénieurs civils CFA Ingénieurs Conseils SA pour étudier l'avant-projet (phase SIA n°31) de l'arrêt de bus « Châbles FR, École » afin de déterminer les aménagements constructifs nécessaires et d'analyser les contraintes sur les parcelles voisines selon les directives du Service des Ponts et Chaussées (SPC).

Le résultat présente un arrêt de bus « Châbles FR, École » **situé devant l'école primaire dans la zone 30** sous la forme d'un arrêt dit « **bloquant en écluse** » qui permet de **renforcer la sécurité des usagers et notamment des écoliers**. Par ailleurs, le positionnement de cet arrêt impacte en partie l'accessibilité à la parcelle n° 64. Des discussions sont en cours avec les propriétaires afin d'acquiescer cet objet, étant donné que les dimensions de l'arrêt de bus ne peuvent être modifiées ni réduites.

Ce crédit d'étude permettra de réaliser le projet de l'ouvrage, la procédure de demande d'autorisation ainsi que les appels d'offres.

2. Périmètre

Les phases SIA de 32 à 41, soit :

- Projet de l'ouvrage du Plan d'Infrastructures de Mobilité (PIM)
- Procédure de demande d'autorisation, enquête publique
- Appels d'offres, comparaison des offres et proposition d'adjudication

3. Planning

Septembre 2025	Demande de crédit au Conseil général (phase étude)
Hiver 2025 - 2026	Réalisation d'étude, demande d'autorisation et appels d'offres
Automne 2026	Demande de crédit au Conseil général (phase réalisation)
Printemps 2027	Réalisation des travaux



4. Coût

Nous avons demandé une offre d'honoraires au bureau d'ingénieurs civils avec lequel nous travaillons sur le réseau routier à Châbles.

La participation financière cantonale sera connue uniquement lorsque le projet obtiendra le permis de construire (faisabilité technique et coûts de réalisation).

Le projet comprend :

• Le projet de l'ouvrage	CHF	22'100.00
• La procédure de demande d'autorisation	CHF	5'500.00
• L'appel d'offres	CHF	8'800.00
• Les divers et imprévus	CHF	3'600.00
• TOTAL HT	CHF	40'000.00
• TVA 8.1%	CHF	3'240.00
TOTAL TTC	CHF	43'240.00
ARRONDI	CHF	44'000.00

5. Financement et amortissements

Financement par les liquidités courantes.

- Intérêts : non applicable
- Amortissements : 10% par an, soit CHF 4'400.00 dès l'année qui suit la fin de l'étude.

6. Proposition de décision

En conséquence, le Conseil communal demande au Conseil général :

- d'octroyer un crédit d'engagement de CHF 44'000.00 pour la mise en conformité de l'arrêt de bus « École » à Châbles – Phase étude

Cheyres, le 18 août 2025
Christian Cornioley, Conseiller communal